

NOTES D'ENQUETE

PLERIN (22) 29.12.1994
(DPT) COTES-D'AMOR (22) 31.12.1994
PLERIN (22) 28 et 31.12.1994

1 – CONTEXTE DE REEXAMEN DU CAS

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « D » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions.

Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête.

Ce cas d'observation fait partie de cas classés «D » anciennement nommé PLERIN (22) 29.12.1994 et réexaminé récemment. Le procès-verbal de gendarmerie rapporte un ensemble d'observations faites entre le 28 et le 31 décembre 1994 par 4 témoins.

2 – DESCRIPTION DU CAS

Début janvier 1995, plusieurs témoins se présentent à la gendarmerie pour signaler l'observation de plusieurs lumières blanches et bleues les 28, 29, 30 et 31 décembre 1994 sur le territoire de la commune de PLERIN (22), ainsi que dans les communes voisines de PORDIC (22) et BINIC (22).

L'enquête menée sur place par la Gendarmerie n'a pas permis de retrouver d'autres témoins ni d'avancer la moindre explication aux observations.

L'enquête de la Gendarmerie est close le 30 juin 1995, puis le dossier est transmis au SEPRA.

3 – REEXAMEN DU CAS

La description des lieux d'observation et du PAN sont précises, ce qui permet d'analyser plus en détail ce cas.

Les observations se sont faites sur différents secteurs de la commune de Plérin (22) et des alentours, par différents témoins. Elles ont eu lieu sur quatre journées consécutives, les 28, 29, 30 et 31 décembre 1994. Il convient d'examiner les observations séparément, afin de savoir si un même PAN a été observé, ou s'il s'agit de plusieurs observations distinctes.

PAN n°1 : observé par T1 et T2 le 29 décembre 1994 entre 19h00 et 19h30. Les deux témoins circulaient à bord de leur véhicule rue de la Côte aux Roux à Plérin. Après avoir passé l'ancienne carrière, ils constatent la présence dans le ciel « *de vives lumières bleues* » ressemblant à des éclairs. Ces lumières sont assez basses et paraissent éloignées (« *on aurait dit comme des explosions mais à des kilomètres l'une de l'autre* »). La direction d'observation n'est pas précisée par les témoins, mais on peut néanmoins déduire que le PAN fait face aux témoins, ce qui le situe vers le Nord.

En haut de la Côte aux Roux, les témoins tournent à gauche sur la D786 en direction de Pordic. Juste avant l'arrivée au rond-point de Sainte-Croix, les témoins voient le PAN sur leur droite, c'est-à-dire vers le Nord-Est.

Cette direction vers le Nord-Est est confirmée par le fait que les témoins décident de se diriger vers le PAN (qui entretemps a disparu) en prenant la direction des lieux-dits « La Grange » et « Saint-Eloi », en se rapprochant de la mer. Quelques instants plus tard, les lueurs réapparaissent. Les témoins stoppent leur véhicule Rue de l'Arrivée. Grâce à l'option Street View de Google Maps, il est possible de retrouver ce lieu d'observation (Figure 1).



Figure 1 : Google Maps – reconstitution du lieu d'observation

Quelques instants plus tard, T2 a vu « *une sorte de barrière formée de masses de lumières qui bougeaient dans le ciel à 1,5 m du sol* » et a ressenti un effet de chaleur envahissant son corps, et en particulier sa tête. Les témoins font aussitôt marche arrière et rentrent à Binic. Avant d'arriver, T1 voit de nouveau une vive lumière bleue en direction de Binic, « *peut-être au-dessus de la mer* ».

Avec Géoportail, il est possible de reconstituer la localisation de cette première observation (Figure 2).

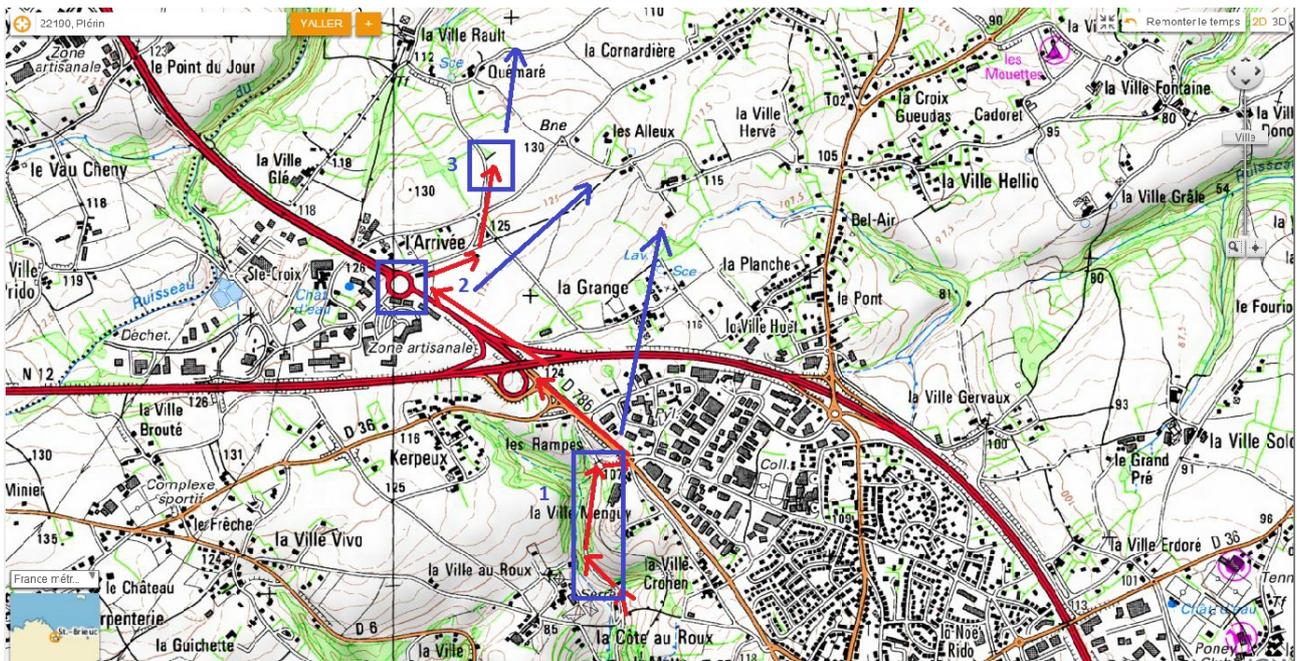


Figure 2 : Géoportail – reconstitution du lieu d'observation

(légende : flèches rouges = trajet des témoins ; flèches bleues = direction d'observation du PAN ;
1 = Côte aux Roux ; 2 = rond-point de Sainte-Croix ; 3 = point d'observation du PAN)

Il est à noter que la direction d'observation du PAN reste globalement la même durant toute la durée de l'observation.

PAN n°2 : observé par T3 et son épouse (non interrogée par la gendarmerie) le 29 décembre 1994 à 6h30. Les deux témoins circulaient en voiture pour effectuer la livraison de journaux. Les témoins se situaient « *au rond-point de PORDIC 22 dans le sens PORDIC PLERIN* » quand ils ont vu « *une lumière intense de couleur blanche, de forme allongée* » pouvant être comparée à « *une rangée de projecteurs très serrés* ». Le PAN était silencieux, et était vu « *au dessus de l'ancienne banque* ». T3 ne précise malheureusement pas de quel rond-point ni de quelle banque il s'agit. Les témoins ont continué leur route vers Plérin. Arrivé au rond-point de Sainte-Croix, T3 a ralenti puis ouvert sa vitre pour observer. Il est ensuite rentré chez lui sans vouloir se poser de question.

La direction du PAN n'est malheureusement pas indiquée. Sa hauteur angulaire était faible, puisqu'estimée à peut-être 200 mètres par rapport au sol.

PAN n°3 : observé par T3 et son épouse le 30 décembre 1994 à 6h05. Les deux témoins se situaient au lieu-dit Château Croc à Binic (22). Le PAN présentait les mêmes caractéristiques que le PAN n°2 (lumière intense de couleur blanche), et se situait « *au même endroit* ». T3 a continué d'observer le même PAN depuis la fenêtre de sa cuisine à 6h45, à son domicile situé dans un hameau sur la commune de Plérin (Figure 3).

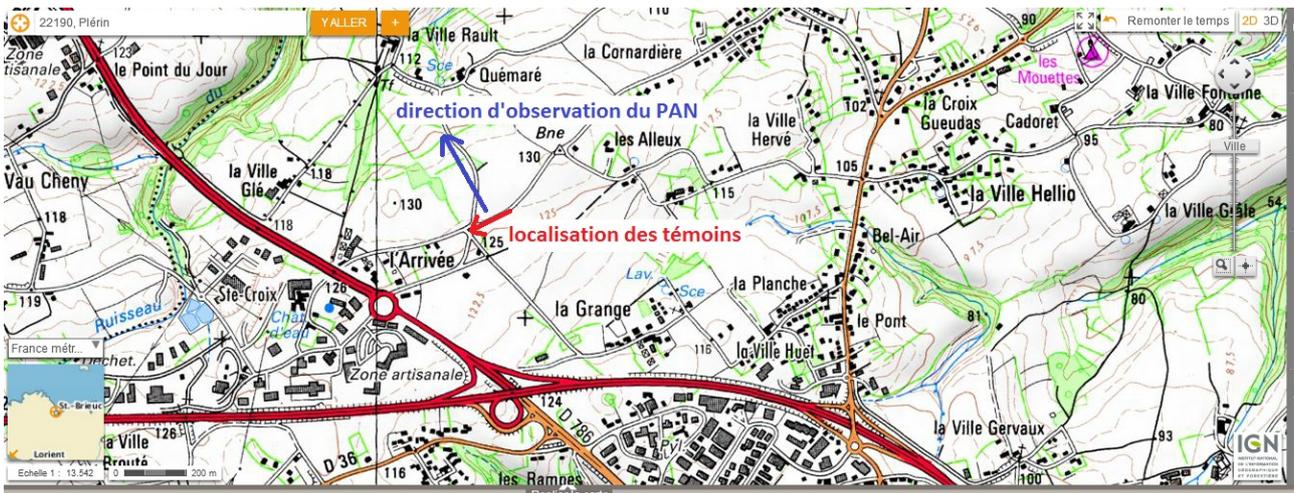


Figure 4 : Géoportail – reconstitution du lieu d’observation

Le témoin T4 fils de T3, a vu un flash et a alerté T3. Seul T3 témoigne du PAN 5 mais n’a pas vu (il conduisait) le flash mais une lumière sur la droite (« bleutée avec à l’intérieur une lumière blanche), dont on ne sait rien d’autre (mouvement ?, disparition ?) sauf que l’étrangeté ne devait pas être importante car T3 n’a pas jugé bon de s’arrêter (« pas s’attarder »). T4 fait une déposition pour le PAN6 et le PAN 4 mais ne mentionne pas le PAN5, ce qui là laisse penser que ce PAN 5 n’est pas très étrange pour T4 non plus.

L’observation est très imprécise, et très peu consistante.

PAN n°6 : observé par T4 et son frère (n’a pas souhaité être entendu par la gendarmerie) le 28 décembre 1994 vers 19h00 à PLERIN (22). Les deux témoins circulaient à bord de leur voiture entre le hameau des Alleux et le rond-point de Sainte-Croix. Ils se situaient plus précisément entre la 1^{ère} et la 2^{ème} intersection de la rue de la Cornadière. Ce lieu est à proximité immédiat de celui où a été observé le PAN n°5 (Figure 5).

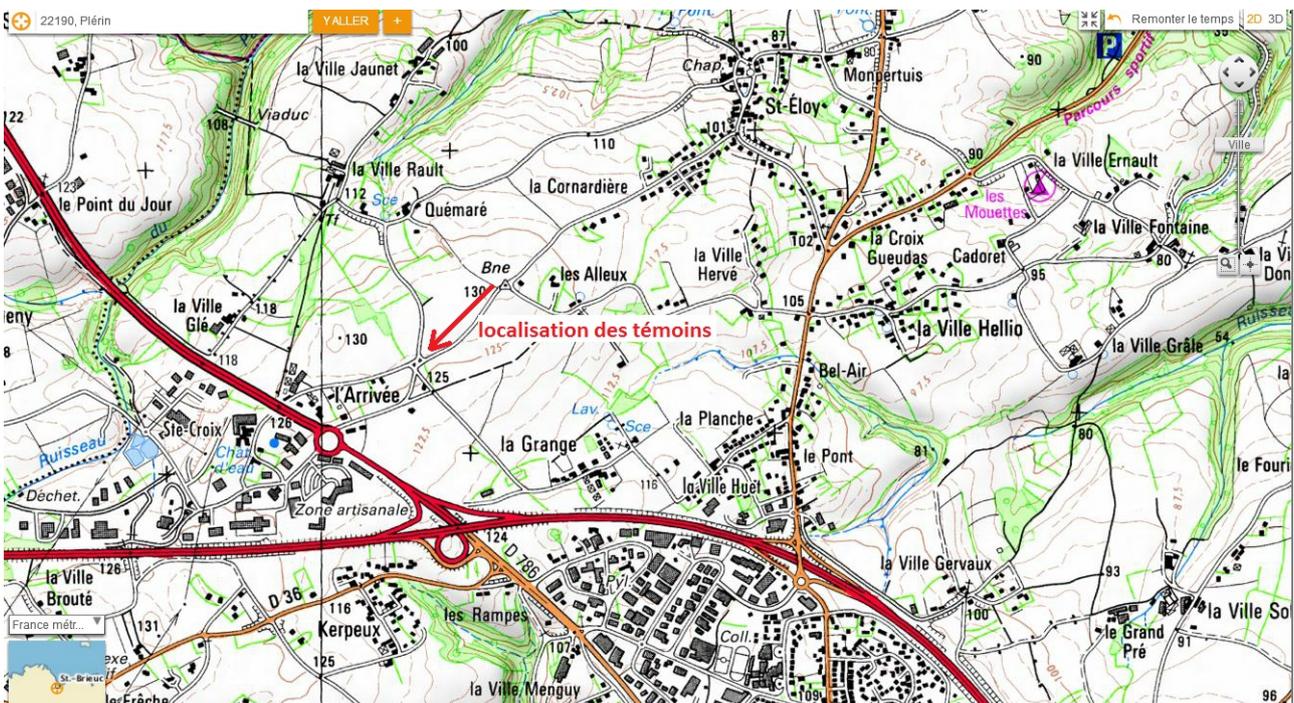


Figure 5 : Géoportail – reconstitution du lieu d’observation

Le PAN est décrit comme étant « une lueur très vive du genre halogène de couleur bleue avec en

son centre une lueur blanche ». Le PAN a traversé la route devant les témoins, ce qui indique qu'il était visible vers le Sud-Ouest. La direction prise par le PAN n'est pas précisée. Sa hauteur angulaire était très faible, puisque le PAN est passé « sur la route ».

L'observation est a priori très courte, durant seulement quelques secondes.

L'élément curieux est que T3 utilise la même description que celle utilisées par le père T3 pour le PAN 5 (« de couleur bleue avec à l'intérieur une lumière blanche ») mais sans faire aucunement référence à cette observation du PAN5 dont il était (d'après T3) pourtant témoin au moins au début (à l'état de flash). T4 déclare dans la même déposition en Gendarmerie l'observation du PAN3 avec son père T3. Mais juste avant de signer il déclare « Ce sont les deux seules observations que j'ai faites », donc le PAN5 n'existe pas pour lui alors qu'il est décrit par T3 (dans une déclaration datée avant celle de T4) de manière identique à celle que T4 utilise pour le PAN 6. Par ailleurs, nous ne disposons pas du témoignage du frère de T4 présenté par T4 comme autre témoin du PAN 6, car ce frère « n'a pas souhaité être entendu par les services de la gendarmerie » (voir PV).

Les éléments ci-dessus nous amènent à conclure que les observations des PAN 5 et 6 manquent particulièrement de précision et de consistance.

L'ensemble des témoins décrit de bonnes conditions météorologiques durant les observations :

- PAN n°1 : « le ciel était clair et dégagé, il ne pleuvait pas il n'y avait pas de vent, ou peut-être un petit peu » (T1), « le ciel était dégagé et bien étoilé » (T2).
- PAN n°2 : « il y avait du vent, le ciel était dégagé et étoilé, pas de nuage, et il faisait froid » (T3).
- PAN n°3 : « il y avait encore du vent, de légers passages nuageux qui passaient devant la lumière, il faisait froid » (T3).
- PAN n°4 : « il y avait très peu de nuage, le ciel était dégagé et il faisait froid » (T3).
- PAN n°6 : « il faisait nuit noire, le ciel était dégagé » (T4).

Seules les conditions météorologiques pour le PAN n°5 ne sont pas connues.

La station météo ayant conservé des archives pour la date de l'observation est celle de Saint-Brieuc – Armor (22), distante d'environ 5 km des lieux d'observation.

Les données montrent la présence de bruine faible et continue durant la journée du 28 décembre 1994 (PAN n°6), un taux d'humidité fort (88% à 19h00) et un vent fort de 50 km/h soufflant du Sud-Ouest. Ces données sont contradictoires avec celles fournies par T4 (Figure 6)

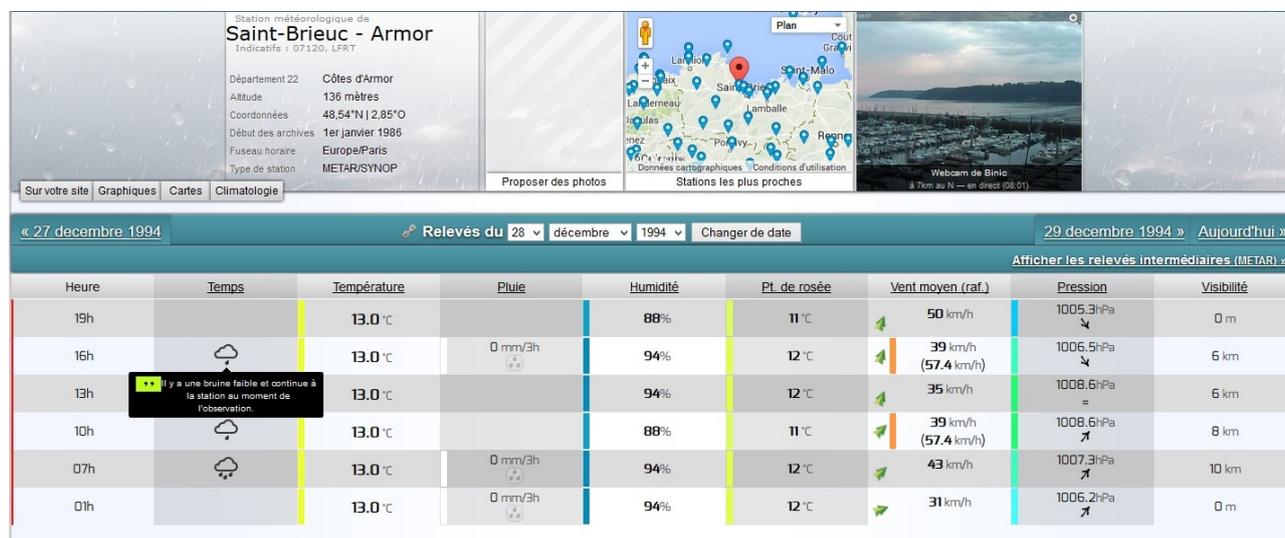


Figure 6 : Infoclimat - relevés météo pour la station de Saint-Brieuc – Armor le 28 décembre 1994

Le 29 décembre 1994 vers 7h00 du matin (**PAN n°2**), les nuages devenaient de moins en moins épais, ce qui montre la présence d'éclaircies. Ces données sont cohérentes avec celles fournies par T3 (Figure 7).

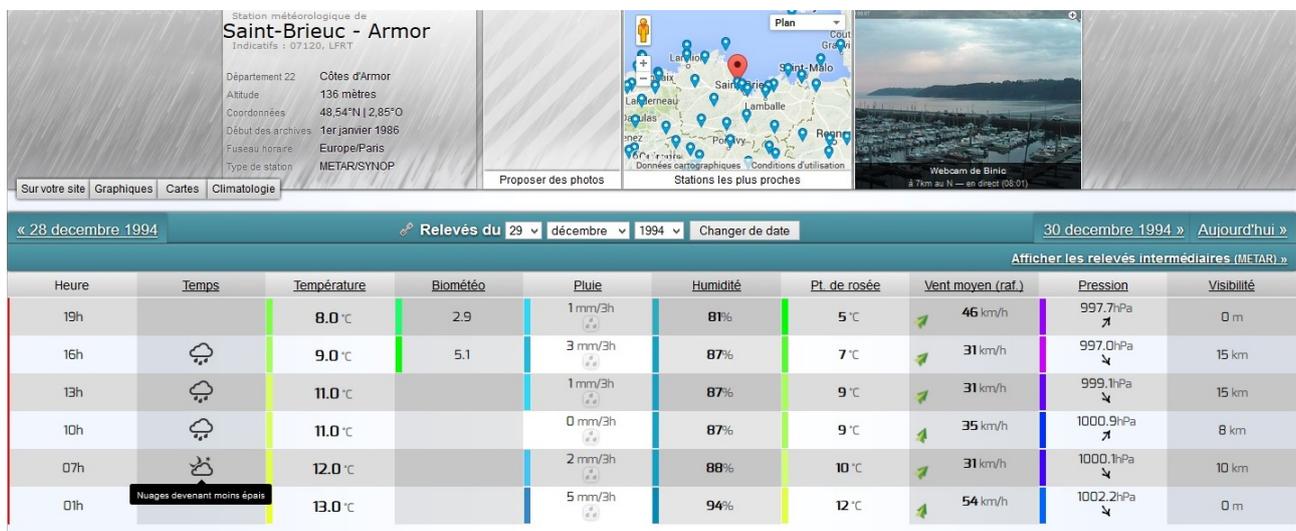


Figure 7 : Infoclimat – relevés météo pour la station de Saint-Brieuc – Armor le 29 décembre 1994

Les conditions météorologiques se sont en revanche dégradées tout au long de la journée du 29 décembre 1994 : pluie tout au long de la journée, et pression atmosphérique basse. Les données pour 19h00 (**PAN n°1**) sont incomplètes mais montrent la présence de pluie fine (1 mm/3h). Un vent de 46 km/h soufflait du Sud-Ouest. Ces données sont contradictoires avec celles fournies par le témoin, qui indiquent la présence de beau temps. L'enquête de gendarmerie menée auprès de l'aéroport de Saint-Brieuc montre qu'il y a eu un orage en mer visible de la côte en début de soirée (Figure 8).

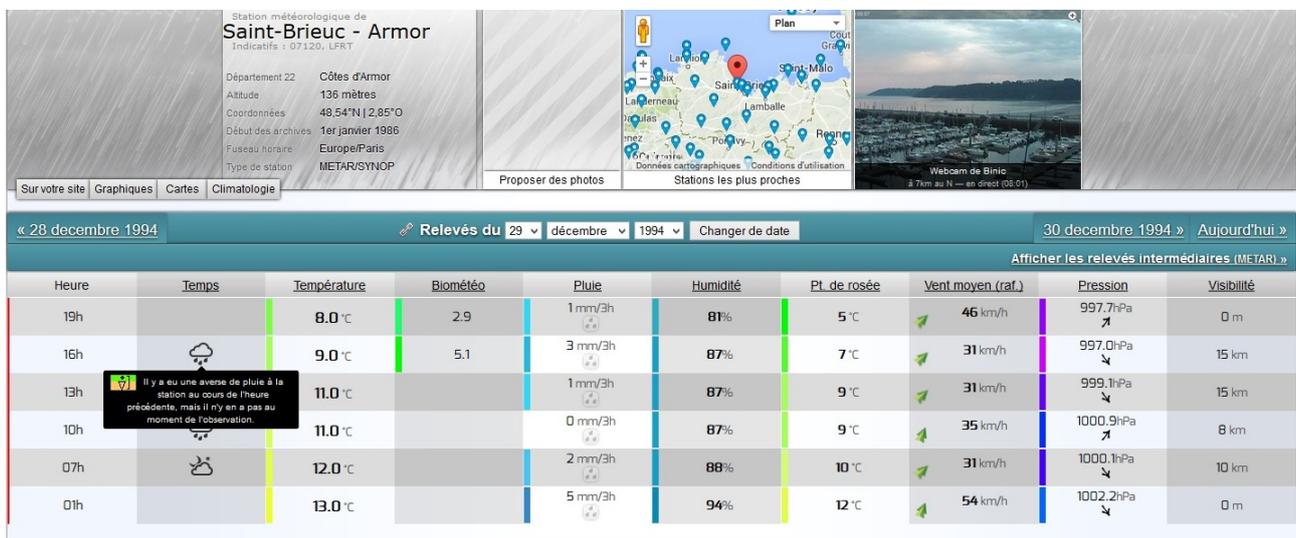


Figure 8 : Infoclimat – relevés météo pour la station de Saint-Brieuc – Armor le 29 décembre 1994

Le 30 décembre 1994 à 7h00 (**PAN n°3**), des nuages étaient en développement, ce qui indique la présence d'éclaircies. Un vent de 43 km/h, avec des rafales de 64,8 km/h, soufflait du Sud-Ouest. Ces données sont cohérentes avec celles fournies par T3 (Figure 9).

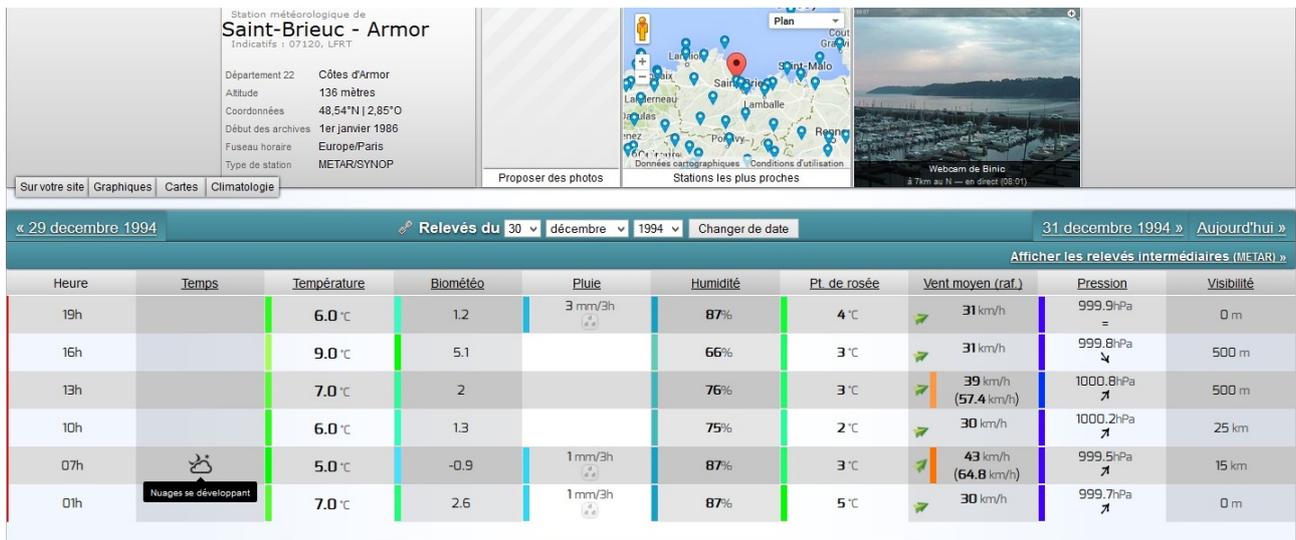


Figure 9 : Infoclimat – relevés météo pour la station de Saint-Brieuc – Armor le 30 décembre 1994

Le 31 décembre 1994, les données indiquent la présence de belles éclaircies en première moitié de journée (visibilité horizontale de 25 km). Un vent de 22 km/h soufflait du Sud-Ouest à 7h00 (PAN n°4). Les conditions météorologiques sont dégradées en fin de journée (PAN n°5) et un vent de 26 km/h soufflait du Nord-Ouest à 19h00 (Figure 10).

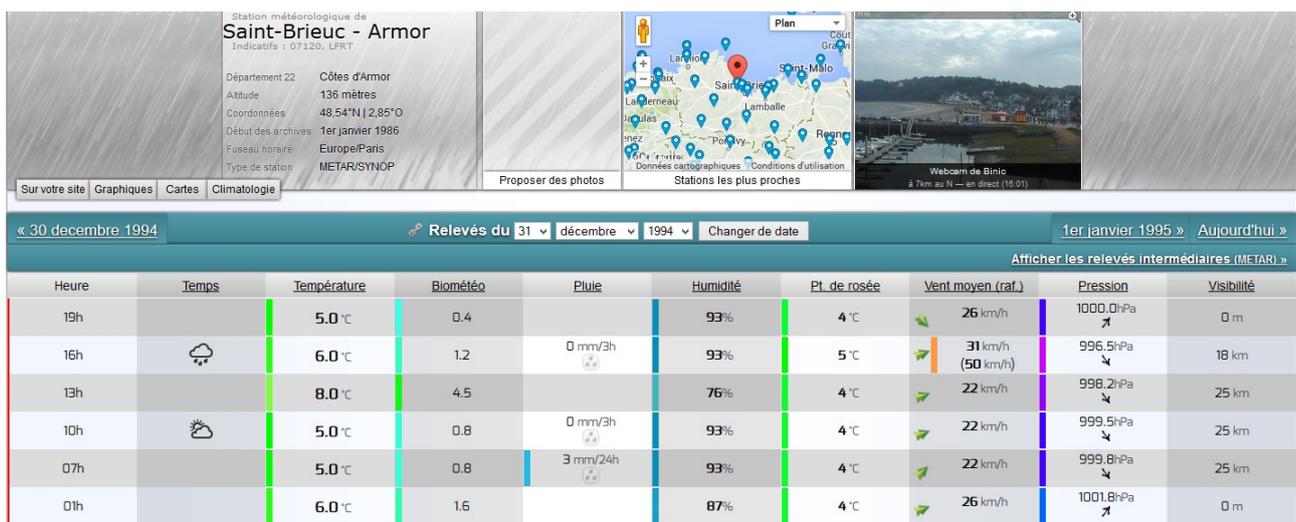


Figure 10 : Infoclimat – relevés météo pour la station de Saint-Brieuc – Armor le 31 décembre 1994

4 – RECHERCHE D'UNE HYPOTHESE EXPLICATIVE

Plusieurs hypothèses envisagées : observations météorologiques, astronomiques et autres.

L'observation principale (PAN n°1) présente toutes les caractéristiques de l'observation d'un orage. Les lueurs composant le PAN sont en effet comparées à un ou des éclairs : « on aurait dit comme des explosions mais à des kilomètres l'une de l'autre et toujours une à la fois », « il y avait dans le ciel des espèces d'éclairs », « ces éclairs étaient plats et très longs. Je ne peux vous dire la taille de ces éclairs », « on aurait dit comme des flashes mais beaucoup plus gros », « un nouvel éclair est apparu », « lorsque je vous dit avoir vu des éclairs, il y en un seul qui semblait se déplacer ».

L'hypothèse de la méprise avec un orage est renforcée par le fait que le PAN est vu en direction vers le Nord, c'est-à-dire vers la mer. Cette direction est d'ailleurs confirmée par les témoins : « j'ai roulé un petit moment vers la mer », « j'ai encore vu une vive lumière bleue, immense, en direction de BINIC peut-être au-dessus de la mer ». Or, la présence d'un orage en mer, visible depuis la côte,

est avérée par l'enquête de gendarmerie en début de soirée du 29 décembre 1994, c'est-à-dire à un horaire cohérent avec celui de l'observation.

Les PAN n°2, 3 et 4 présentent des caractéristiques très similaires, et sont observés aux mêmes horaires trois jours consécutifs. De plus, ces observations sont de longues durées (plus de 40 minutes pour les PAN n°3 et 4). Ces données sont tout à fait caractéristiques d'une méprise astronomique, d'autant plus que les PAN sont vus dans la même direction d'un jour sur l'autre, et qu'au moins le PAN n°3 est masqué partiellement par des nuages.

Une reconstitution sur Stellarium pour Saint-Brieuc (22) le 29 décembre 1994 à 6h30 montre la présence d'un astre particulièrement remarquable pouvant correspondre aux observations : la planète Vénus (magnitude -4,24), en direction SE (~130°) et à une dizaine de degrés de hauteur dans le ciel. La Lune en croissant est également présente à quelques degrés de Vénus, mais n'est présente dans le ciel aux horaires indiqués que le 29 décembre 1994 (Figure 11) et n'apparaît plus les 30 et 31 décembre.



Figure 11 : Stellarium – reconstitution du ciel de l'observation

L'hypothèse d'une méprise avec Vénus est renforcée par le fait que les PAN sont décrits comme étant de vives lumières blanches, ce qui est cohérent avec l'aspect visuel de Vénus. De plus, la hauteur angulaire du PAN n°2 était faible, ce qui est encore cohérent avec la position de Vénus dans le ciel.

L'indication de position identique pour les PAN 2, 3 et 4 et l'indication de l'observation par la fenêtre de la cuisine (qui donne en SE) pour les PAN 3 et 4, confortent pleinement cette hypothèse.

Les descriptions des PAN n°5 et 6, sont trop imprécises et inconsistantes pour pouvoir être exploitées. On peut ainsi imaginer des confusions avec des lueurs quelconques : phares de voiture, lueurs urbaines, dans un contexte émotionnel chargé par les observations précédentes

5 – CONCLUSION

L'ensemble des observations est peu consistant avec des descriptions peu précises.

Le réexamen conduit à distinguer 3 phénomènes distincts :

- **PAN 1** observé par T1 et T2 le 29 décembre 1994 entre 19h00 et 19h30.
- **PAN 2, 3, 4** vus par T3 les 29, 30 et 31 Décembre entre 6H et 6H45 (avec T4 le 31 décembre)
- **PAN 5** vu par T3 et T4 le 31 décembre et **PAN 6** par T4 le 28 décembre.

Le PAN 1 présente toutes les caractéristiques de l'observation d'un orage. Les lueurs composant le PAN sont en effet comparées à un ou des éclairs : *« on aurait dit comme des explosions mais à des kilomètres l'une de l'autre et toujours une à la fois », « il y avait dans le ciel des espèces d'éclairs », « ces éclairs étaient plats et très longs. Je ne peux vous dire la taille de ces éclairs », « on aurait dit comme des flashes mais beaucoup plus gros », « un nouvel éclair est apparu », « lorsque je vous dit avoir vu des éclairs, il y en un seul qui semblait se déplacer ».*

L'hypothèse de la méprise avec un orage est renforcée par le fait que le PAN est vu vers la mer. Cette direction est d'ailleurs confirmée par les témoins : *« j'ai roulé un petit moment vers la mer », « j'ai encore vu une vive lumière bleue, immense, en direction de BINIC peut-être au-dessus de la mer ».* Or, la présence d'un orage en mer, visible depuis la côte, est avérée par l'enquête de gendarmerie en début de soirée du 29 décembre 1994, c'est-à-dire à un horaire cohérent avec celui de l'observation.

En conséquence, GEIPAN conclut pour le PAN 1 : B observation probable d'un orage.

Les PAN n°2, 3 et 4 présentent des caractéristiques très similaires. Ce sont des lumières blanche vives, aux mêmes horaires trois jours consécutifs, observées sur de longues durées (plus de 40 minutes pour les PAN n°3 et 4), sans mouvement et dans la même direction d'un jour sur l'autre. Ces données sont tout à fait caractéristiques d'une méprise astronomique. Une reconstitution montre la présence de planète Vénus (très forte magnitude -4,24), en direction SE (~130°) et à une dizaine de degrés de hauteur dans le ciel.

L'hypothèse d'une méprise avec Vénus est renforcée par le fait que les PAN sont vus selon une hauteur angulaire faible, au travers d'une fenêtre (celle de la cuisine de T3 et T4) orientée en SE.

En conséquence, GEIPAN conclut pour les PAN 2,3 et 4 : B observation probable de Vénus.

Les descriptions des PAN n°5 et 6, sont trop imprécises (faible durée, peu d'information) et trop peu consistantes (non cohérence de témoignages) pour pouvoir être exploitées : On peut ainsi imaginer des confusions avec des lueurs quelconques : phares de voiture, lueurs urbaines, dans un contexte émotionnel chargé par les observations précédentes

En conséquence, GEIPAN conclut pour les PAN 5 et 6 : C Manque d'informations fiables.